

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15	<i>Séance du</i> jeudi 7 novembre
Présents : 11	<i>Date de la convocation</i> : <i>Président de séance</i> : W. DE VREESE
Procurations : 3	Le 17 octobre 2024 <i>Secrétaire de séance</i> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 1	

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 31 /2024

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Denis GUILLEMOIS, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, procuration faite à Mme Sylvie MEHN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, procuration faite à M David WEIL

Absent excusé : Mme Vanessa JACQUES

Objet : **Stratégie alimentaire territoriale**

L'alimentation, un levier de transformation

Notre territoire est soumis aux impacts du dérèglement climatique, et l'été 2022 n'aura pas manqué de nous faire prendre conscience de son accélération. L'alimentation, en comptant les pertes et le gaspillage alimentaire, fait partie des cinq principaux contributeurs aux émissions de Gaz à Effet de Serre. Dans les décennies à venir, les événements extrêmes dus aux dérèglements climatiques vont se multiplier :

Épisodes de chaleur intense, renforcés par le phénomène d'îlot de chaleur urbain et des pics de pollution à l'ozone avec les effets sanitaires associés ; élévation des températures moyennes d'environ 1,4°C depuis les années 1900 et accélération du processus ces dernières années avec en moyenne +0,3°C par décennies. L'avancement en Alsace de la date de début des vendanges en constitue un signe évident ; événements pluvieux intenses, avec des risques de débordement des cours d'eaux et d'inondations.

L'alimentation est donc particulièrement concernée par le changement climatique et la fragilité des milieux naturels. Une transformation des systèmes alimentaires français et européens face aux enjeux sanitaires et sociaux est indispensable. Les territoires ont également un rôle crucial à jouer. La résilience alimentaire passe par notre capacité à initier une dynamique territoriale associant l'ensemble des pouvoirs publics (Eurométropole, communes, département, région), les partenaires socio-économiques et les citoyen·nes pour permettre d'assurer une action efficace de transformation sur l'ensemble de la chaîne du système alimentaire.

Vers une stratégie de résilience alimentaire pour l'Eurométropole

L'Eurométropole de Strasbourg, au cœur du bassin rhénan, compte 504 000 habitant·es, soit le 1/4 de la population alsacienne. Sa superficie accueille 11 675 ha de surface agricole (35% de la surface du territoire), ce qui représente 242m² de surface agricole / habitant·e. Ces surfaces sont très nettement insuffisantes pour viser l'autonomie alimentaire de l'Eurométropole ; il faudrait pour cela près de 150 000 ha et une réorientation significative des habitudes de consommation : plus de bio, moins de viande. Aujourd'hui, une utilisation totale de la surface agricole au service de l'alimentation des ~~habitant·es du territoire~~ permettrait de couvrir à peine 8% des besoins alimentaires.

Accusé de réception en préfecture 067-216703637-20241107-48-2024-DE Date de télétransmission : 14/11/2024 Date de réception préfecture : 14/11/2024
--

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-48-2024-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Faute de pouvoir viser l'autonomie alimentaire, la métropole souhaite anticiper les risques à venir et diversifier ses sources d'approvisionnement. Il faut pour cela multiplier les alliances territoriales mais aussi développer la production locale : préserver les terres agricoles, installer des agriculteurs et des jardins partagés, développer une offre locale en produits transformés et encourager la demande en produits locaux et de qualité : celle des cantines scolaires mais également des restaurateurs, des citoyen·nes, etc.

Dans une délibération du 20 septembre 2021, la Ville de Strasbourg approuvait le lancement d'une large concertation avec les partenaires du territoire accompagnée d'actions de mobilisation citoyenne dans le but de définir une stratégie alimentaire globale et la mise en route d'un nouveau modèle de mobilisation et de gouvernance multi-acteurs. Cette démarche s'inscrit dans le Projet alimentaire territorial (PAT) de l'Eurométropole, labellisé niveau 2 pour la période 2021-2026, ainsi que dans le Pacte de Milan, signé par la Ville de Strasbourg en septembre 2021.

Le processus de co-construction

Le premier comité partenarial pour l'alimentation s'est tenu le 15 septembre 2021 pour présenter le diagnostic de situation du territoire aux principaux partenaires de l'Eurométropole ayant un rôle à jouer dans la transition alimentaire et pour échanger sur la manière de co-construire la stratégie alimentaire territoriale.

Le 8 décembre 2021 s'est tenu le deuxième comité partenarial autour d'expériences inspirantes déployées dans deux territoires français, Dijon Métropole et le Bassin Rennais, afin de percevoir le potentiel de transformation territoriale de projets multi-partenariaux.

Après une vaste consultation des membres du comité partenarial dans le cadre d'échanges bilatéraux qui a permis d'établir un diagnostic de l'écosystème partenarial, le 3ème comité s'est tenu le 19 mai 2022 et a permis de consolider collectivement la vision et les enjeux de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que les principaux leviers d'action collective à investiguer. A l'issue de cette consultation, la constitution du comité partenarial était stabilisée.

À l'été 2022, un dispositif de participation citoyenne complet, en ligne et sur le terrain, a permis aux habitant.e.s d'exprimer leurs attentes en matière d'alimentation. Cette consultation a constitué le point d'orgue dans la constitution du Projet alimentaire territorial, dont la stratégie et le plan d'action ont été publiés au sein d'une brochure de synthèse en octobre 2022 (annexe 3).

Vision, axes de la stratégie et plan d'action

La vision partagée par l'ensemble des acteurs pour la stratégie alimentaire territoriale de favoriser l'alimentation saine accessible à toutes et tous, dans le respect des écosystèmes, en faveur de l'économie locale, pour une plus grande résilience alimentaire du territoire. Celle-ci se décline en six axes :

Manger à sa faim : rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité

Bien manger : proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé

Produire durablement : accompagner l'agriculture face aux défis de demain

Produire autrement : favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement

Développer notre économie et notre culture : renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire

Ne rien gâcher : réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire

Pour chaque axe de la stratégie, un plan d'action précise les objectifs fixés ainsi que les principaux projets de la collectivité et des partenaires pour les atteindre (annexe 1).

En complément des actions menées par la collectivité et de ses partenaires, deux à trois actions multi-partenariales seront mises en œuvre tous les ans et couvriront l'ensemble des enjeux de manière transversale. Le programme d'actions multi-partenariales 2022 – 2023 prévoit les trois actions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-48-2024-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Les Rendez-vous de l'alimentation

Dès 2022, une première action a consisté à construire un nouveau projet événementiel annuel, les Rendez-vous de l'alimentation, pour construire des habitudes de consommation saine, locale et durable. Dans un contexte de questionnement global autour de notre alimentation face aux scandales alimentaires, à la crise climatique, à l'effondrement de la biodiversité, mais aussi à la crise sanitaire qui avaient considérablement fait évoluer les attentes des Français en matière d'alimentation, l'édition 2022 a permis, grâce à la mobilisation de 80 structures de l'écosystème partenarial de la Ville et l'Eurométropole, de faire découvrir à 4000 habitants les solutions concrètes dont ils disposent, sur le territoire, pour manger plus sain, local, et durable, au juste prix. En 2023, dans un contexte marqué par l'inflation et notamment l'inflation dans l'alimentaire, la 2^{ème} édition des Rendez-vous de l'alimentation s'est voulue riche de solutions pour « bien manger sans se ruiner », une nouvelle fois grâce à la mobilisation, toujours plus grande, des partenaires du Projet alimentaire territorial.

Le développement de la filière légumineuses

Les légumineuses répondent à de nombreux enjeux portés par le projet alimentaire territorial : favoriser la biodiversité agricole, l'agriculture durable et la conservation des sols, économiser l'eau, lutter contre le réchauffement climatique, promouvoir l'alimentation favorable à la santé, et rendre l'alimentation saine accessible à tous. Les membres du projet ont co-construit entre fin 2022 et début 2023 un vaste plan d'action pour soutenir le développement d'une filière légumineuses locale et développer la consommation de légumineuses sur le territoire, sur la base d'un diagnostic partagé (annexe 2).

L'expérimentation d'un label pour la protection des écosystèmes

Pour répondre à l'enjeu de protéger la ressource en eau et plus globalement les écosystèmes, les membres du Projet alimentaire territorial se sont fixé pour objectif de favoriser les pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes en leur garantissant des débouchés commerciaux en local, et de permettre aux consommateurs de s'engager pour la protection des écosystèmes. Un plan d'action territorial sera co-construit courant 2023 en s'inspirant du dispositif « Terres de Sources » du bassin Rennais, après une première étude de préfiguration du projet réalisée par l'Eurométropole d'avril à septembre 2023.

Gouvernance et engagements des partenaires

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent comme chefs de file du Projet alimentaire territorial. Compétentes pour répondre à des nombreux enjeux en matière d'alimentation, elles assument par ailleurs le rôle d'impulsion territorial à travers le Projet alimentaire territorial.

Le comité partenarial correspond à une nouveauté du mandat qui vient marquer la volonté de répondre de manière coordonnée et transversale aux enjeux portés par l'alimentation. Il se réunit de manière régulière pour suivre la mise en œuvre de la stratégie alimentaire territoriale, en évaluer les avancées et générer de nouvelles propositions, construire de nouveaux partenariats. Il rassemble 3 types de parties prenantes liées à l'alimentation et est composé de 27 membres dont les élus de l'Eurométropole et des différentes communes :

les autorités (Ville de Strasbourg, Eurométropole et communes volontaires, Conseil départemental, Région, Etat),

les 4 groupes de la filière alimentaire que sont les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les citoyen·nes·consommateur·trices,

les facilitateurs de la transition (associations, structures d'accompagnement, d'éducation, financeurs, université ...).

Enfin, la stratégie alimentaire est mise en œuvre par l'ensemble des structures ayant un rôle en matière d'alimentation. L'écosystème alimentaire local est ainsi estimé à plus de 5000 structures (agriculteurs, industriels de l'alimentaire, transporteurs, négociants et intermédiaires, commerces alimentaires, services de restauration alimentaire, etc.).

Afin de formaliser les engagements des partenaires, un travail de co-construction d'une charte a démarré au sein du comité partenarial et sera finalisé au second semestre 2023.

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-48-2024-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, sur conseil de la Commission plénière et après en avoir délibéré,

- **Approuve** la stratégie alimentaire co-construite suite à la mobilisation territoriale et la poursuite de l'engagement de la Ville de Strasbourg dans l'animation de la stratégie

Votes : Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 7 novembre 2024

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN

Le Maire
Wilfrid DE VREESE





Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20241107-48-2024-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024